

2ème Lettre du Conseil 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2017 à 20 heures.

Tous les membres élus étaient présents exceptés Mesdames Sophie DENIS, Sylvie LEBAS et Messieurs Patrice BUTEZ, Christian CORDIER et Stéphane MANTEL, absents excusés, qui ont transmis pouvoir.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2017

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à 14 voix Pour.

II - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à 14 voix Pour le Budget Primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>	785 367,34 €	586 333,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2016		438 570,26 €
TOTAL	785 367,34 €	1 024 903,26 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	481 416,98 €	481 416,98 €
TOTAL	481 416,98 €	481 416,98 €

Vote des taux des taxes directes locales

A 14 voix Pour il est décidé de reconduire les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 15,13 %
- Taxe foncière bâti : 23,04 %
- Taxe foncière non bâti : 45,48 %

Révision des tarifs des services périscolaires

A partir du 01^{er} septembre 2017, à 13 voix Pour, et 1 Abstention, il est décidé d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs des services périscolaires.

CANTINE :

- enfants de classe maternelle	: 2,95 €
- enfants à partir du CP	: 3,25 €
- enfants extérieurs à la commune	: 3,55 €
- adultes	: 4,10 €

RAMASSAGE SCOLAIRE :

4,80 € par semaine et par famille

GARDERIE :

Matin ou soir :

- Pour 1 enfant : 2,05 €,
- Pour 2 enfants : 2,90 €,
- Pour 3 enfants : 3,85 €.

NAPs : 0,50 € la séance

Garderie Maternelle : 0,50 € la séance

Ces tarifs seront appliqués dès la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2017.

Révision des tarifs de la salle polyvalente

A 9 voix Pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de la salle polyvalente à savoir :

Pour la grande salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert,
- pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...),
- pour les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse)..... 365 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 520 €

Pour la petite salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert,
- pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...),
- pour les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse)..... 275 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 400 €

- pour les réunions..... 150 €

Forfait Nettoyage de la salle : 100 €.

Ce forfait n'est pas destiné aux particuliers et concerne exclusivement les réunions sans restauration.

L'ensemble de ces tarifs sera applicable dès le 01^{er} janvier 2019.

La salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour :

- les Associations du Village et Communautaires,
- le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de Desvres-Samer,
- le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- le Syndicat des eaux.

Subventions

Monsieur le Maire présente le document et demande aux membres du Conseil ayant des responsabilités au sein des associations de ne pas participer au vote.

A 12 voix Pour et 2 Abstentions, le montant des subventions allouées aux Associations est Approuvé.

Le tableau est disponible en Mairie.

Révision des tarifs du cimetière

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réviser les tarifs du cimetière.

A 14 voix Pour, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, les tarifs :

Pour 1 caveau 2 places :

- concession.....	147,00 €
- caveau préfabriqué 2 places.....	1 200,00 €
- frais de timbre	25,00 €
TOTAL	1 372,00 €

Pour 1 caveau 3 places :

- concession.....	147,00 €
- caveau préfabriqué 3 places.....	1 600,00 €
- frais de timbre	25,00 €
TOTAL	1772,00 €

Le prix de la parcelle pour faire soi-même un caveau est évalué sur la base de 63 € le m²

- soit pour un « 2 places » : 147,00 €
- soit pour un « 4 places » : 294,00€

Columbarium : 750 € pour 50 ans

Redevance du domaine public

A 14 voix Pour la redevance est fixée à 15 € par mois.

III - QUESTIONS DIVERSES

Gestion du personnel

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs suite à l'avancement de grade et à une promotion interne.

Le Conseil Municipal Approuve à 14 voix Pour.

- Madame Geneviève MARTEL, Première Adjointe, indique à l'Assemblée que l'Assemblée constitutive à la mise en place du Comité d'animations se tiendra le 19 mai à 20 heures. Une invitation sera transmise aux habitants.

- **CLSH** : Le recrutement des animateurs est en cours et l'organisation des inscriptions se prépare.

- Monsieur Jean-Christophe SERGENT, Adjoint Délégué, rend compte des **travaux des Commissions**:

A la Communauté de Communes :

- o Théâtre rural : représentation le 12 mai à la salle polyvalente,
- o Futur complexe aquatique : la salle du spectacle ne sera pas construite et les travaux sont mis en attente.
- o 2018 : projet d'un marché de Noël à Desvres avec accueil de musiciens de Lille,

Au niveau communal :

- o Les peintures sur le sol au niveau de l'école maternelle ont été réalisées,
- o La commission travaux s'est rendu rue du Plouy pour constater le réseau d'assainissement pluvial. Un devis pour le passage d'une caméra sera demandé et l'organisation de l'historique de l'écoulement sera vérifiée sur place.
- o Syndicat d'eau: le budget a été voté ; la part syndicale n'augmentera pas. Pour 2020, la compétence sera transférée à la CCDS. La question du transfert de la défense incendie reste posée

- Compte rendu de Monsieur Thierry CAZIN, Adjoint Délégué :

Le **Conseil Communautaire** s'est réuni le 06 avril 2017 pour voter le budget. Les taux d'imposition ont subi une légère augmentation à savoir:

Taxe d'habitation : 11,83 %

Taxe foncière bâtie : 0,204 %

Taxe foncière non bâtie : 2,10 %

CFE : 27,24 % (sans changement)

Taxe Ordures Ménagères : 8,8 % à 9%

Monsieur CAZIN indique que l'investissement de la maison du cheval est subventionné à 80 % et que le coût du fonctionnement reste incertain.

Il indique que de nouvelles compétences devront être prises par la CCDS. Elles généreront des charges supplémentaires.

- Monsieur le Maire répond à une remarque sur le **retrait des panneaux publicitaires** apposés par des professionnels en bordure de la route nationale. Il indique que la demande émane de la DREAL dans le but de lutter contre la pollution visuelle. Il précise que les professionnels qui en ont accepté la publication auront leur enseigne apposée sur le RIS installé aux entrées du village.

- Monsieur le Maire indique à l'Assemblée la réception d'un courrier de Monsieur Serge FEUTRY, maire de la commune de Le Wast, qui l'informe qu'un arrêté a été pris afin de dresser procès-verbal aux particuliers qui promènent leurs chiens dans les rues de son village et qui ne ramassent pas les excréments.